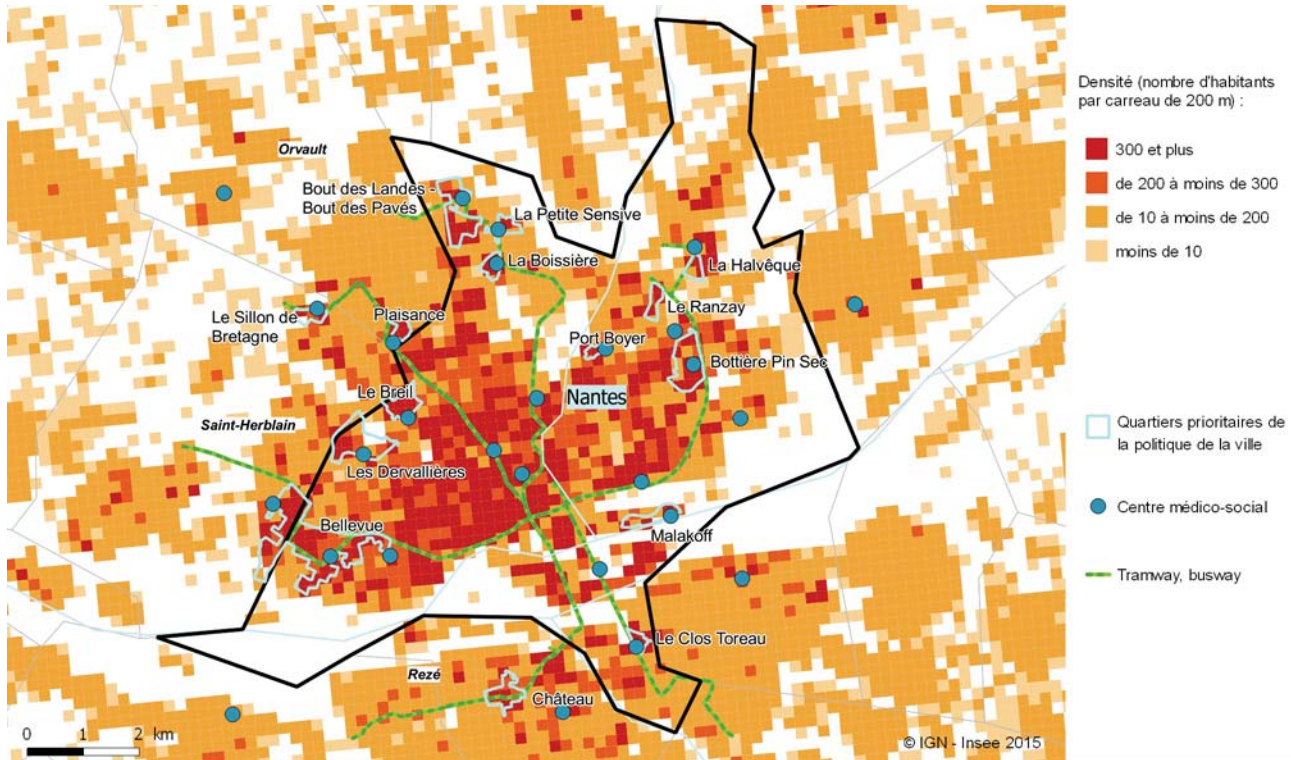


Présence des équipements dans les EPCI comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville

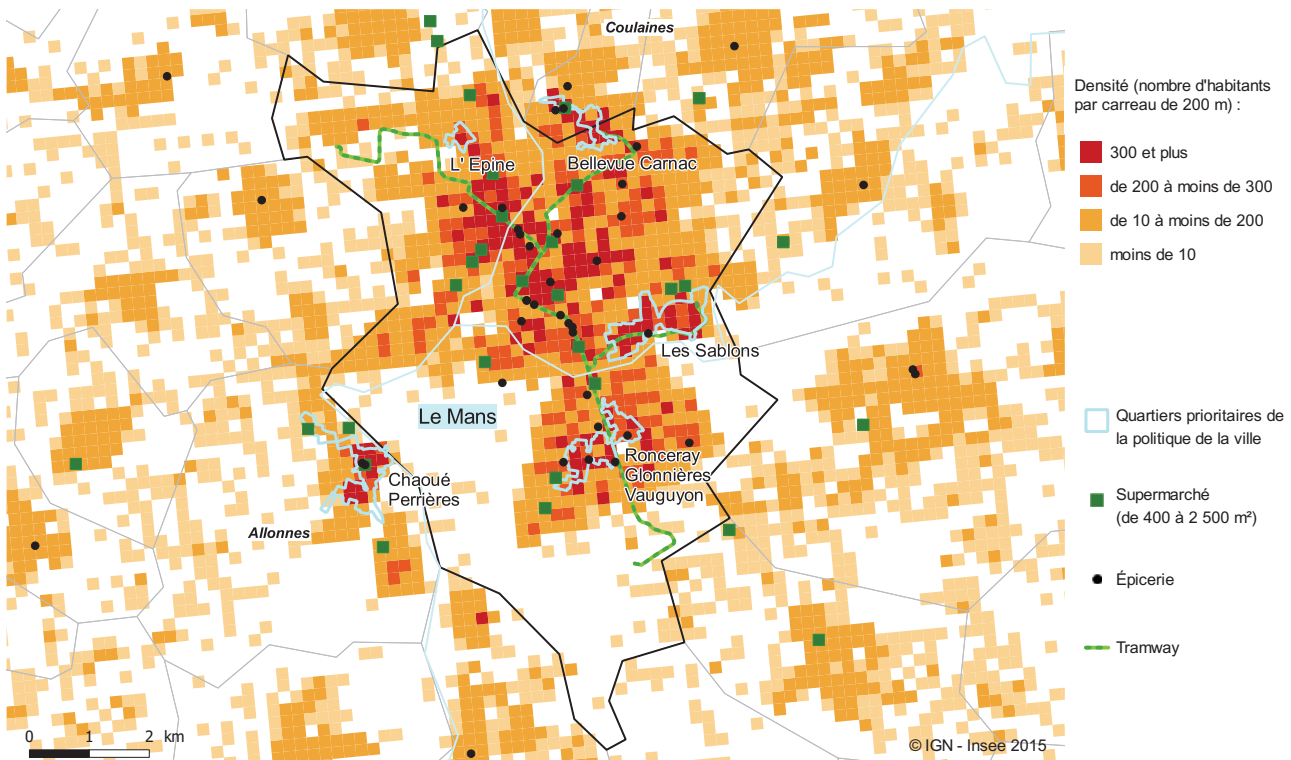
À titre d'illustration, six cartes localisent quelques équipements publics et marchands (écoles, épiceries, etc.) dans des EPCI possédant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les agglomérations suivantes sont représentées : Nantes, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon, Saumur et Châteaubriant, entrant pour la première fois en 2015 dans le dispositif QPV.

1 Localisation des centres médico-sociaux dans l'agglomération de Nantes



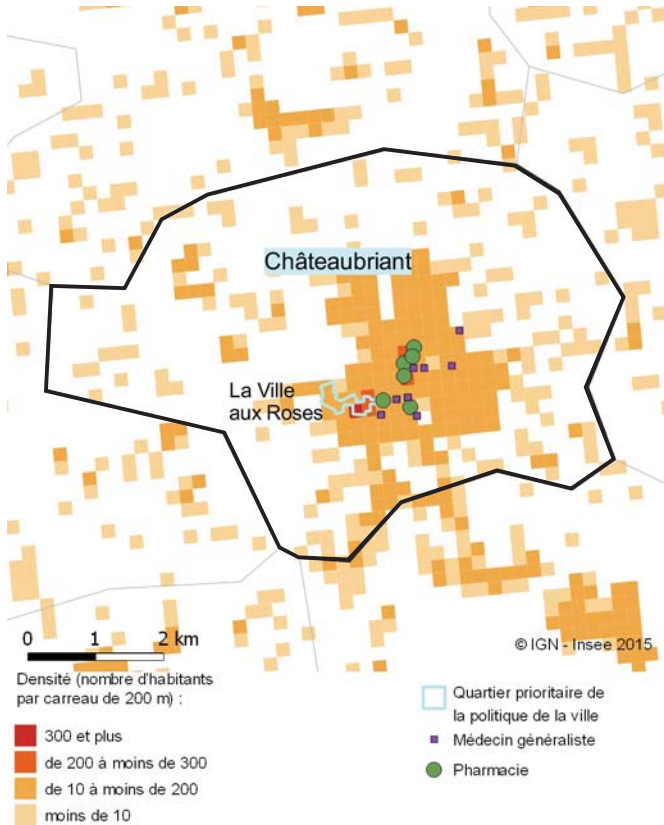
Sources : SGAR ; Insee, Recensement de la population (RP) 2011.

2 Localisation des épiceries et des supermarchés dans l'agglomération du Mans



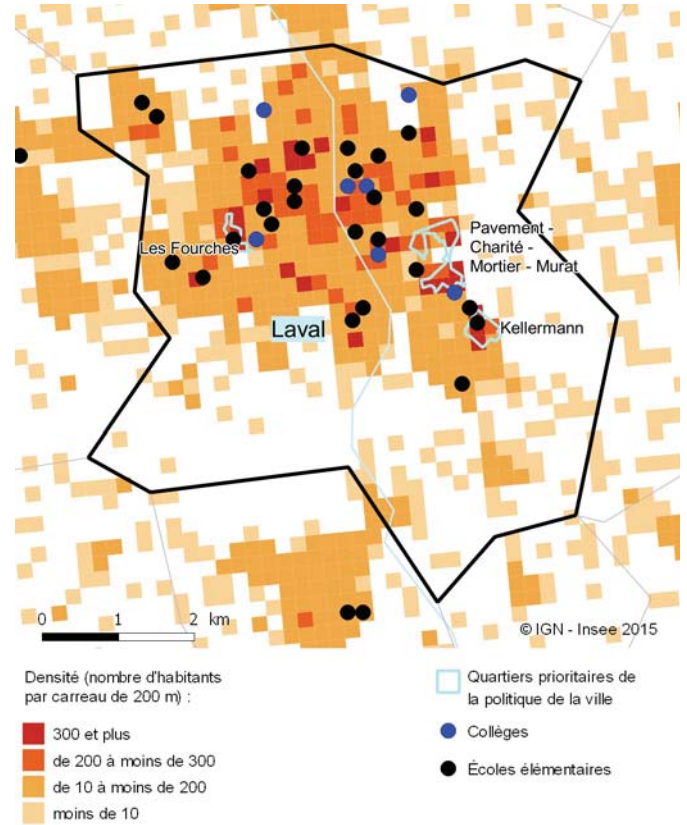
Sources : Insee, Base Permanente des équipements (BPE) 2013, RP 2011.

3 Localisation des médecins généralistes et des pharmacies dans l'agglomération de Châteaubriant



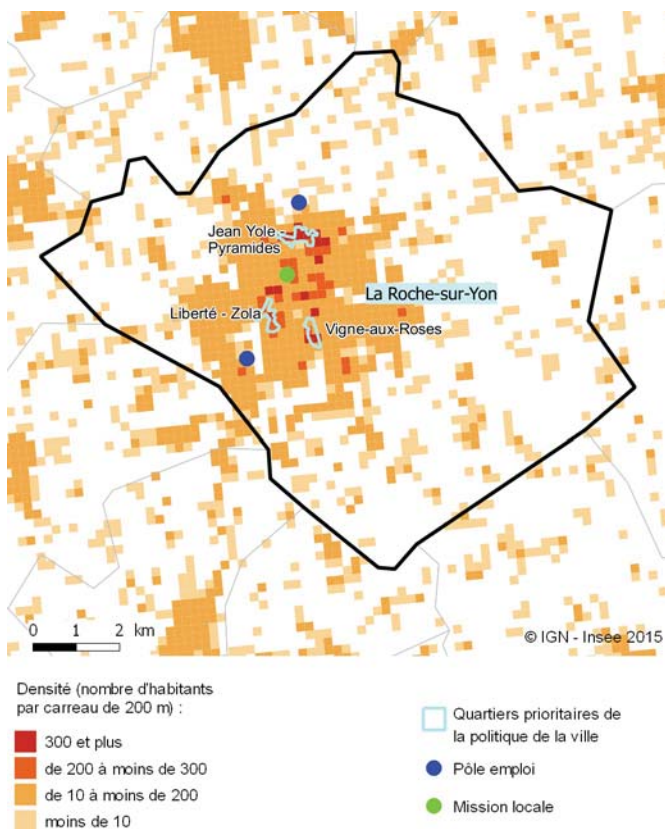
Sources : Insee, Base Permanente des équipements (BPE) 2013, RP 2011.

4 Localisation des écoles et des collèges dans l'agglomération de Laval



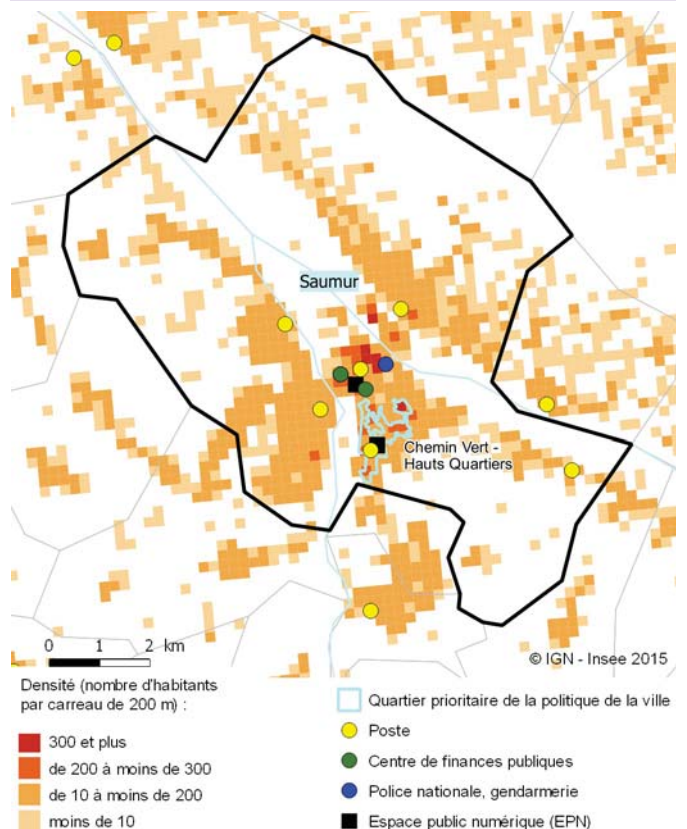
Sources : Insee, BPE 2013, RP 2011.

5 Localisation de Pôle emploi et de la mission locale dans l'agglomération de la Roche-sur-Yon



Sources : SGAR ; Insee, Base Permanente des équipements (BPE) 2013, RP 2011.

6 Localisation de la Poste, des centres de finances publiques, de la police-gendarmerie et des espaces publics numériques dans l'agglomération de Saumur



Sources : SGAR ; Insee, BPE 2013, RP 2011.